

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE  
AVEC L'ENTREPRISE BIOTECH CARE -  
TECHNOPARC KRYSLAIDE

Direction Attractivité Economie Emploi  
- Economie - Innovation et  
enseignement supérieur  
Numéro : 2021-D-305

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,

VU, l'arrêté n°30 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard ROY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention passée avec l'entreprise BIOTECH CARE, sise Technoparc Krysalide – Parc d'activités du Grand Girac, pour la mise à disposition du bureau B11 de 17,90 m<sup>2</sup> de la pépinière d'entreprises, située 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel.

**Article 2** – La mise à disposition est consentie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour une durée de 36 mois fermes, moyennant le paiement d'une redevance et de charges mensuelles dont les montants évolueront chaque année de la façon suivante :

Bureau B11		
17,90 m <sup>2</sup>	Redevances	Charges
	HT	HT
<b>Année 1</b>	35,80 €	32,78 €
<b>Année 2</b>	62,65 €	44,75 €
<b>Année 3</b>	121,57 €	49,22 €
<b>Année 4</b>	131,27 €	49,22 €

**Article 3** – Un dépôt de garantie de 71,60 € HT devra être versé par l'entreprise pour garantir l'exécution de la présente convention, et une caution de 10 € par clé.

**Article 4** – La recette est inscrite au budget annexe aménagement de zones – gestion immobilière – articles 752 et 758.

**Article 5** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 03 NOV. 2021

P/Le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard ROY

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 03 NOV. 2021  
Publié ou notifié,  
Le 03 NOV. 2021